

appel, un combattant toujours armé pour l'attaque ou pour la défense.

Et d'abord quel maître plus influent, plus écouté que le journal. La parole humaine produit par l'enseignement oral des effets surprenants et vraiment admirables. Mais elle ne peut s'adresser qu'à un petit nombre. Heureux le maître qui réussit à former quelques disciples capables de comprendre, de recueillir et de propager sa doctrine. Il en va autrement du journal. Le même jour, à la même heure, il enseigne dans tout un pays. Son enseignement prend tous les tons et toutes les formes : tantôt dogmatique et formel, tantôt discret, caché sous le charme d'un récit, d'une nouvelle, sachant même se glisser à travers l'aride énoncé d'une réclame ou d'une annonce. Et ce qui fait la force de cet enseignement, c'est sa popularité ; il sait se mettre à la portée de toutes les intelligences ; c'est l'insistance qui est apportée à le faire entrer dans les idées, à le graver dans les esprits : la même doctrine est reproduite cent mille fois jusqu'à ce qu'elle soit acceptée ; c'est plus encore le privilège que possède le journal de se faire agréer comme un ami. Avec quelle impatience n'est-il pas attendu, avec quel empressement, avec quelle joie n'est-il pas reçu ? Non, on ne saurait faire meilleur accueil à l'ami le plus cher. Mais qu'y a-t-il de plus persuasif que la parole, que l'affirmation, que le conseil d'un ami ? On est sans défiance à son égard et on a crainte d'y contredire. Tel est l'enseignement du journal et la raison de son énorme influence. Ah ! lorsque cette influence est, toute entière, employée à propager l'erreur, à détruire la vérité, qui dira les terribles ravages opérés par la presse dans l'ordre intellectuel, qui dira la somme de préjugés, de doutes, d'idées fausses, engendrés, soutenus par les mille organes du journalisme quotidien ?

Non seulement le journal enseigne, mais encore il juge. Non seulement il est une chaire où toutes les opinions peuvent se faire entendre, il est un tribunal où les attributions de l'accusateur, du juge et du bourreau se réunissent et se confondent. Aucune puissance, aucune autorité même, si respectable qu'elle soit, qui puisse se soustraire à cette terrible et implacable juridiction. Faits publics, secrets de la vie privée, intentions même, tout est cité, jugé, condamné ou absous, sans que souvent les accusés aient pu faire enten-